



PLAN LOCAL D'URBANISME

4 ZONAGE

PRESRIPTION	Délibération du Conseil Municipal	Le : 13 juillet 2005
APPROBATION DU PLU	Délibération du Conseil Municipal	Le : 26 JUL. 2011

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 26 JUL. 2011

Le Maire :



27 avenue du Colombier Bernard - 92 250 La Garenne-Colombes
Tél / Fax : 01 56 05 90 04 - E-mail : contact@urb-n.fr
SARL URBEN au capital de 7 500 € - APE 742 A - SIRET 477 203 823 0009

Légende :

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur
- Nh Nom de zone ou de secteur
- Nouvelles constructions
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés existants ou à créer. L.130-1 du CU.
- Zone inondable
- Espaces humides
- Espaces humides détruits ou fortement dégradés
- Territoires fortement prédisposés à la présence de zones humides
- Territoires prédisposés aux chutes de blocs
- Chemins à protéger
- Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en application de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol en application de l'article R.123-11 c) du Code de l'Urbanisme
- Secteurs liés à la nécessité de fonctionnement des services publics en application de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme
- Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme :
- Bâti d'intérêt patrimonial et/ou architectural
- Haies, réseaux de haies et plantations d'alignement d'intérêt écologique et/ou paysager
- Arbres isolés remarquables
- Vergers et boisements à protéger ou à mettre en valeur

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE EN M²
1	Extension du cimetière	Commune	3 333 m²
2	Réalisation d'une station d'épuration	Commune	11 949 m²
3	Elargissement RD109	Commune	920 m²
4	Elargissement chemin rural	Commune	35 m²
5	Réalisation de la 2x2 voies Longueville-Avranches	Conseil Général	240 300 m²
6	Extension du groupe scolaire et création d'un parking	Commune	2 327 m²

Echelle : 1/5000ème

